

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2003-2004

5 FÉVRIER 2004

RAPPORT

DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE CONSÉCUTIF AU DÉCRET
DU 19 DÉCEMBRE 2002 PORTANT SUIVI DES RÉOLUTIONS DE LA CONFÉRENCE
DES NATIONS UNIES SUR LES FEMMES À PÉKIN (DE SEPTEMBRE 1999 À
SEPTEMBRE 2002)⁽¹⁾

AVIS PRÉSENTÉ AU NOM DU COMITÉ D'AVIS CHARGÉ D'EXAMINER LES
QUESTIONS RELATIVES À L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES
FEMMES À LA COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DES
QUESTIONS EUROPÉENNES
PAR **M. PIERRE WACQUIER.**

(1) Voir Doc. n°378 (2002-2003) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	I. Discussion	3
2	II. Avis	5
2.1	Observations générales	5
2.1.1	Observations de type méthodologique	5
2.1.2	Observations relatives à la notion d'égalité des chances	6
2.1.3	Observations quant à la mise en œuvre du décret « organes consultatifs »	6
2.2	Questions	7
2.3	Suggestions et recommandations	7

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes s'est réuni le 22 janvier et le 5 février 2004(1) afin de se saisir d'initiative et d'émettre un avis commun relatif au compte rendu du Gouvernement de la Communauté française pour la période de septembre 1999 à septembre 2002, conforme à l'article du décret du 19 décembre 2002 portant suivi des résolutions de la Conférence des Nations-Unies sur les femmes à Pékin d'une part et relatif au rapport consécutif au décret du 19 décembre 2002 portant suivi des résolutions de la Conférence des Nations Unies sur les femmes à Pékin (de septembre 2002 à septembre 2003) d'autre part.

1 I. Discussion

Mme la Présidente remercie chaque groupe politique pour sa contribution écrite ; elle en relève les qualités et propose que chaque groupe exprime oralement sa position quant aux deux rapports.

Elle propose que chaque groupe expose les grandes lignes de sa réflexion au sujet des deux rapports.

Mme Vlamincx se réjouit des avancées importantes constatées à la lecture des rapports, dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Elle regrette, toutefois, l'absence totale de mesures spécifiques dans le cadre des compétences des ministres des Arts, des Lettres et de l'Audio-visuel.

Elle se félicite de l'intercabinet qui s'est tenu pour répondre à l'appel au « gendermainstreaming » dans le système éducatif, lancé en janvier 2002 par six associations.

Elle insiste sur le suivi des divers textes, actions et mesures destinés à responsabiliser les acteurs de terrain et à modifier certains réflexes conditionnés.

Elle relève l'augmentation des moyens dévolus à l'égalité des chances et s'en réjouit. Elle note aussi l'approfondissement de cette notion.

(1) Ont participé aux travaux :

Mme Bertouille, MM. Huart (en remplacement de Mme Bertiaux), Neven (en remplacement de Mme Servais-Thysen), Mme Servais-Thysen, M. Bailly, Mme Emmerly (Présidente), M. Wacquier, M. Galand, Mmes Vlamincx-moreau et Corbisier-Hagon

Assistaient également à la réunion :

M. Vanpetegem, expert du groupe MR,

Mme Leprince, experte du groupe PS.

Par contre, elle regrette l'absence de recensement complet des organes consultatifs qui aurait dû permettre la mise en œuvre du décret du 16 juillet 2002 sur la Participation équilibrée des Femmes et des Hommes dans les organes consultatifs.

Au niveau de l'enseignement et de l'éducation, Mme Vlamincx salue les initiatives prises par les ministres dans le champs de leurs compétences respectives.

Il importe, selon elle, d'en assurer le suivi et de poursuivre la lutte au sein même du milieu scolaire.

A cet égard, elle évoque et salue le projet Newtonia. Elle demande toutefois où en est le second volet de cette étude, qui vise des actions pilote de sensibilisation destinées aux jeunes femmes, aux enseignants et aux milieux professionnels.

Sur le plan international, Mme Vlamincx insiste sur la nécessité d'apporter une aide aux femmes dans le cadre de la coopération au développement.

La note du groupe Ecole est annexée au présent rapport.

M. Bailly résume la position du groupe socialiste et se réjouit de l'évaluation du travail gouvernemental, mise en place par le décret, dans la politique de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Selon ce membre, la lecture des rapports permet d'embrasser d'un regard l'ensemble des matières communautaires, mais il s'ensuit que leur analyse s'avère difficile à défaut de stratégie commune entre les membres du Gouvernement.

M. Bailly estime que le travail du Gouvernement pourrait s'articuler autour de trois axes :

1. Une analyse globale.
2. Un ciblage des priorités.

M. Bailly prend l'exemple du manque de cadre féminin dans les jurys de promotion et de sélection. Les raisons lui semblent multiples et liées à des freins divers qui s'exercent sur les carrières des femmes, auxquelles reviennent le plus souvent un certain nombre de charges de type familial. En outre, le manque de structures d'accueil est également un facteur déterminant. Il y a dès lors, selon M. Bailly, des priorités à établir dans l'action gouvernementale si l'on souhaite obtenir un résultat concret.

Selon **Mme Servais**, il importe surtout d'agir sur les comportements stéréotypés et « machistes » des hommes.

3. Une évaluation formative.

M. Bailly prône une évaluation formative du travail gouvernemental. Il importe d'actualiser les précédentes évaluations, d'évaluer aujourd'hui ce que l'on a évalué hier.

Il a noté, à travers la lecture des rapports et, d'une façon globale, les avancées positives en matière d'égalité entre hommes et femmes et note que certains ministres se sont sentis davantage concernés que certains de leurs collègues.

Il souligne aussi l'importance de bien distinguer les différentes inégalités qui co-existent les unes à côté des autres et qui touchent à la race, l'origine ethnique, la couleur de peau, l'origine sociale; ces inégalités se croisent et il importe que le Gouvernement ne les confonde pas et qu'il revienne systématiquement à la dimension du genre.

M. Bailly développe la thématique de l'égalité de traitement entre les sexes dans les médias. Il déclare que les programmes scolaires ont déjà intégré une approche de l'environnement des médias, mais il s'étonne que le corps enseignant, pourtant largement féminisé, ne se mobilise pas afin de prendre en charge cette problématique.

Or, l'enseignement, lui semble-t-il, est un levier essentiel pour mettre en œuvre cette dernière.

A cet égard, **Mme Servais** attire l'attention sur le poids énorme des directeurs.

M. Bailly répond que les préfètes ont souvent une main de fer.

Au niveau de la politique des Sports, M. Bailly souligne les efforts du Ministre Dupont. Il convient de les poursuivre.

Il déclare que la politique d'éducation sexuelle et affective est actuellement trop peu développée. Elle était plus avancée dans les années 70; peut-être subissons-nous, selon M. Bailly, le retour du balancier. Cette politique éducative est d'autant plus importante qu'il lui semble que les familles s'en préoccupent de moins en moins et que, d'autre part, les enseignants n'osent pas toujours dire ce qu'ils font en cette matière.

Selon M. Bailly, chaque cabinet ministériel devrait disposer de ses propres experts en matière d'égalité hommes/femmes.

Il plaide pour l'élaboration du cadastre des organes consultatifs.

Il s'étonne qu'en matière audiovisuelle, l'on ne dispose d'aucune analyse véritable, notamment au sujet de la dignité de la femme dans la publicité.

M. Bailly suggère que le rapport annuel soit

désormais envoyé à la commission des Affaires générales.

Il souhaite une meilleure coordination du travail d'élaboration des prochains rapports au niveau des cabinets ministériels et demande que le suivi des résolutions adoptées par le Parlement, en général, soit désormais assuré.

Il réclame aussi l'élaboration d'un guide des subventions afin de permettre aux associations qui mettent en œuvre une politique d'égalité entre les sexes de savoir à qui demander des subsides.

M. Wacquier se déclare soucieux de l'accès des femmes aux nouvelles technologies. Il signale, en réponse à Mme Vlamincq, qui regrette le peu de progrès en matière d'égalité entre femmes et hommes dans le secteur de l'éducation permanente, que le travail de nombreuses associations actives en la matière, et notamment, Vie féminine et Femmes prévoyantes socialistes a été fortement soutenu, par le biais du nouveau décret.

La note du groupe PS est annexée au rapport.

Mme Bertouille – à l'instar de M. Bailly – pense qu'à l'avenir les rapports devraient être envoyés à la commission des Affaires générales.

D'un point de vue méthodologique, elle estime que le ministre-président a fourni une vision globale sur l'étendue de la matière; demander à chaque ministre une vision transversale lui semble difficilement praticable.

Il lui semble préférable que chaque ministre dégage ses priorités et expose les difficultés qu'il a rencontrées dans la mise en œuvre de celles-ci.

En ce qui concerne l'évaluation de l'action des ministres, Mme Bertouille est d'avis qu'elle appartient aux parlementaires: c'est à eux d'émettre des avis, des recommandations et à contrôler l'action gouvernementale.

Il serait bon également, selon Mme Bertouille, que les ministres justifient dans les rapports successifs la non-réalisation de certaines choses – comme l'abandon de certaines politiques ou la diminution de moyens – par référence à ce qui avait été prévu dans les précédents rapports, et ce, afin de montrer la continuité de leur politique ou, le cas échéant, les points de rupture.

Elle insiste aussi sur l'importance de la présence des femmes dans les organes consultatifs, conformément au décret du 16 juillet 2002, et plus encore dans les organes décisionnels.

Elle regrette l'oubli de l'éducation permanente dans le premier rapport. De même, elle est convaincue qu'il existe beaucoup de choses à

mettre en œuvre au niveau de l'enseignement secondaire.

En matière de sport, Mme Bertouille note également la diminution des crédits inscrits à l'allocation de base.

Elle conclut en citant une circulaire relative aux mutilations génitales de femmes et en signalant une prochaine émission, sur France 2 consacrée aux stéréotypes hommes/femmes.

La note du groupe MR figure en annexe au rapport.

Concernant la controverse relative au manque de femmes dans les fonctions de promotion et de sélection, et plus largement dans les formations y donnant accès, Mme Corbisier-Hagon est d'avis que pour obtenir un résultat, un changement de mentalité dans les structures est nécessaire.

Elle a noté aussi dans les rapports, le mélange des genres dans l'ensemble formé de toutes les discriminations et plaide pour un retour à l'identification claire de la discrimination hommes/femmes.

Mme Corbisier-Hagon déclare qu'il importe d'apporter des remèdes adéquats aux situations qui se posent : ainsi, il n'est pas indispensable, comme l'a souligné M. Bailly, de modifier les programmes scolaires pour sensibiliser les élèves à l'éducation aux médias ; il suffit de former les professeurs et que ces derniers développent un véritable esprit critique.

Elle déplore la trop grande confusion, dans les rapports, entre l'égalité des chances et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ainsi que le manque de clarté au niveau des budgets.

Mme Corbisier-Hagon se déclare elle aussi favorable à une évaluation globale, formative, permettant une lecture transversale des rapports.

Elle regrette l'absence d'évaluation de la mise en application des décrets et de coordination officielle des textes au niveau du Parlement.

Elle prône, en début de législature, un débat avec chacun des ministres afin que ceux-ci s'inscrivent dans le cadre d'un projet global.

Selon Mme Corbisier-Hagon, les avis du Comité, en cette matière, devraient être adressés à la commission des Affaires générales.

Elle plaide pour que le Comité d'avis reste un comité d'avis et non pas une commission à part entière, et ce, afin de conserver le pouvoir de rendre d'initiative des avis sur chaque projet de décret.

La note du cdH figure en annexe du rapport.

Mme Bertouille partage l'opinion de Mme

Corbisier-Hagon.

M. Wacquier suggère toutefois que la dénomination du Comité d'avis - et plus largement de la thématique - se modifie et devienne : « Comité d'avis pour l'égalité entre les hommes et les femmes ».

Mme Vlamincq appuie également cette suggestion.

Les autres membres acquiescent.

2 II. Avis

Sur base de ces discussions, le Comité d'avis émet l'avis suivant :

Il suggère à la commission des Relations internationales, dans l'arriéré de laquelle figurent les rapports du Gouvernement, de prendre en considération le présent texte.

2.1 Observations générales

2.1.1 Observations de type méthodologique

- Les informations contenues dans les rapports sont intéressantes et nourrissent la réflexion sur les projets en matière d'égalité entre les femmes et les hommes menés par les membres du Gouvernement sur la période couverte. Ce travail est donc utile et bienvenu.
- Toutefois, l'analyse des rapports examinés a mis en évidence un manque d'harmonie entre les différentes contributions qui rend malaisée une appréciation globale de la qualité du travail accompli. Il conviendrait d'établir des lignes directrices communes, reprenant des critères ciblés comme par exemple la part du budget octroyé, le suivi des projets, l'évaluation des résultats, afin que les exposés respectifs reposent sur des schémas semblables ; cela devant contribuer à la cohérence d'ensemble.
- Il est impératif de remédier au fait qu'il n'y ait pas eu d'exposé relatif aux compétences en matière audiovisuelle, et cela d'autant plus que l'aspect « médias » se trouve explicitement mentionné dans le chapitre de la déclaration de politique communautaire consacré à l'égalité entre les femmes et les hommes. La compétence « budget » fait également l'objet d'un souhait de la part du Comité d'avis, qui estime que, dans les prochains rapports, chacun des membres du Gouvernement devrait pouvoir analyser son département à travers le filtre

de l'égalité de genre et, le cas échéant, justifier adéquatement l'absence de contribution.

- En outre, il est insuffisamment fait mention des difficultés, des écueils rencontrés et perspectives pour les surmonter.
- La logique de soutien à des recherches, initiatives et projets divers en matière d'égalité entre les femmes et les hommes devrait aller de pair avec une évaluation systématique des résultats engendrés (par exemple, lorsqu'une brochure est distribuée, il faut savoir à quels publics-cibles, quel est globalement l'impact obtenu, etc.). Cette opération d'analyse permanente représente un coût, qu'il convient de prendre en compte afin que, sur le long terme, les politiques soutenues gagnent en visibilité et en qualité.

C'est pourquoi, dans les recommandations élaborées dans le présent avis (voir partie suggestions et recommandations), figure la mise au point par le Gouvernement, pour ses prochains rapports, d'une méthode d'analyse et d'une méthode d'évaluation.

De plus, comme il s'agit d'une dynamique relativement neuve en Communauté française, il serait pertinent que les personnes ressources renseignées dans chacun des cabinets puissent bénéficier de formations ciblées sur ce que constitue pratiquement une approche intégrée selon les genres. A l'instar de ce qui a été fait pour la thématique « enseignement », ces collaborateurs, éventuellement entourés d'experts, voire d'un(e) membre de la direction de l'égalité des chances du Ministère pourraient constituer une « cellule d'approche intégrée selon le genre » (dite *gendermainstreaming*).

- Il serait plus opportun d'examiner les rapports dans la commission des Affaires générales plutôt que dans la commission des Affaires internationales et des Questions européennes, dans la mesure où ce n'est pas l'intitulé du décret (suivi des résolutions de la Conférence des Nations Unies) mais l'objet qu'il vise (rapport annuel du Gouvernement à travers l'ensemble de ses compétences dans une perspective de genre) qui doit déterminer la commission compétente. En outre, c'est bien la commission des Affaires générales qui examine le budget spécifique concerné.

2.1.2 Observations relatives à la notion d'égalité des chances

- Le choix de l'élargissement de la notion d'égalité des chances au-delà de l'égalité entre les femmes et les hommes a permis un accroissement budgétaire non négligeable qui est susceptible de profiter également à l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Cependant, il convient de rester attentif au fait que, parmi toutes les inégalités, conformément aux multiples recommandations internationales en la matière, l'égalité entre les femmes et les hommes doit faire l'objet d'un traitement spécifique. C'est pourquoi, la présentation du budget doit clairement faire apparaître la part des montants (et leur évolution) alloués à cette dimension du genre.
- Il serait intéressant de mener une réflexion sur le poids des discriminations croisées négatives (genre + origine sociale + âge + milieu socio-professionnel + . . .), et les mesures appropriées à mettre en œuvre pour lutter contre celles-ci.
- La notion d'égalité des chances est insuffisamment représentative de l'objectif fixé qui est l'égalité de fait. C'est pourquoi, il est suggéré de remplacer systématiquement l'utilisation du concept « égalité des chances » par « égalité ».

2.1.3 Observations quant à la mise en œuvre du décret « organes consultatifs »

- Ce décret, accueilli très favorablement par le Comité d'avis, peut être considéré comme une étape dans la poursuite de l'objectif de la parité dans l'ensemble du processus décisionnel (dans lequel le rôle des organes consultatifs s'intègre).
- Il convient donc d'apporter un soin tout particulier à sa mise en œuvre, afin que tous les secteurs soient touchés et que le(s) futur(e)(s) candidat(e)(s) soient également sensibilisé(e)(s).

C'est pourquoi, la réalisation du cadastre demandé à l'époque devrait être effectuée, notamment pour permettre la vérification du respect des impératifs décrets, mais aussi comme point de départ de la campagne de sensibilisation projetée.

2.2 Questions

- Quand pourra-t-on disposer du cadastre complet des organes consultatifs en Communauté française ?
- Concernant la distribution du manuel pédagogique « Ensemble, offrons un avenir à l'Égalité » : quels en ont été les bénéficiaires ? Pour quels résultats ?
- Concernant le « Manuel pédagogique sur la Situation des Femmes dans le monde » : où en est la distribution dans les écoles ? S'il a déjà été distribué, quel succès a-t-il rencontré ? Et quel en sera le suivi ? Sinon, pourquoi ?
- Quelle est la position actuelle du Gouvernement concernant l'éventuelle réactivation de la Commission « Égalité entre les filles et les garçons » ?
- Concernant le projet « Newtonia » : veille-t-on à la dynamique de cohérence entre tous les niveaux ? La sensibilisation au niveau de l'enseignement secondaire a-t-elle été initiée ?
- En matière de politique locale, le budget de l'aide aux associations est en baisse : quelle en est la justification ?
- Qu'en est-il du travail de la coordination mise en œuvre au sein de l'administration ? Est-il possible de joindre au rapport les textes fondateurs, règlement d'ordre intérieur et avis émis ?
- Budget Femmes et Culture : pourquoi celui-ci est-il en baisse ? Que recouvre exactement cet intitulé ?
- En matière de sport : comment explique-t-on la diminution des allocations de base destinées à encourager les projets de promotion du sport féminin ? Les rapports pourraient-ils, à l'avenir, préciser les difficultés rencontrées, évoquées notamment dans le second rapport (p.28) ?
- En matière de relations internationales : qu'en est-il du suivi de la maison des femmes à Bujumbura (extension à d'autres pays), quid du résultat des demandes de partenariat en matière de coopération émises notamment lors d'une mission de contact en Tunisie (de Droits Humains) en février 2003 ?
- Qu'en est-il du suivi de la Conférence interministérielle, et en particulier des actions liées à

l'accès des femmes aux nouvelles technologies ?

- Quelles sont les perspectives en matière d'éducation aux médias permettant d'intégrer la dimension respect de la dignité humaine (et donc de la femme en particulier), via les projets d'apprentissage des jeunes au décodage des stéréotypes sexistes présentés dans les médias par exemple ?
- Comment le Gouvernement mettra-t-il en œuvre une véritable coordination entre tous les départements ?

2.3 Suggestions et recommandations

- Il est recommandé au Gouvernement pour ses prochains rapports de concrétiser la méthode d'analyse préconisée (voir partie Observations méthodologiques). Celle-ci devrait être globale, commune à toutes les contributions tout en offrant des perspectives spécifiques à chaque département. Elle aurait pour but de permettre une lecture transversale, non seulement des rapports en eux-mêmes (à travers les matières examinées, relevant de la compétence de chaque ministre) mais aussi des actions entreprises, de leur mise en œuvre et de leur étalement dans le temps. Pour élaborer cet outil, il conviendrait de poursuivre la dynamique qui a été mise en œuvre pour la thématique « enseignement », en réunissant chaque personne-ressource renseignée (par cabinet) et en donnant une impulsion volontariste en la matière, en prévoyant les formations nécessaires, le cas échéant.
- Une méthode d'évaluation systématique doit également être privilégiée, afin de cerner les objectifs à atteindre et les résultats obtenus. A savoir, doubler la dynamique d'intégration du genre dans les politiques menées (gendermainstreaming) d'une logique de reportage (reporting).
- Il convient de maintenir une attention particulière et d'assurer une coordination, dans le champ de compétences « égalité », à la dimension du genre, aussi bien en ce qui concerne la part du budget que les politiques menées.
- L'évolution de la dénomination : transformer systématiquement la dénomination « égalité des chances » en « égalité ».
- Réaliser le cadastre des organes consultatifs dans les plus brefs délais afin de permettre la

mise en œuvre optimale du dispositif dont la Communauté française s'est dotée.

- Assurer un suivi des actions menées par le Gouvernement à la suite des résolutions votées par le Parlement et relatives à des thématiques portant sur l'égalité entre les femmes et les hommes (ex. La résolution du 22 janvier 2002, la résolution relative à la Déclaration des Droits des femmes afghanes, Soutien à Ingrid Betancourt, etc.).
- Poursuivre la réflexion au sujet de l'éducation aux médias afin de doter chacun d'un outil de décryptage critique des stéréotypes.
- Recommandation à la Conférence des Présidents : il conviendrait de modifier le lieu de l'examen des rapports (en commission des Affaires générales au lieu de la commission des Affaires internationales et des Questions européennes). Les prochains rapports devraient donc être envoyés à cette commission.

L'avis a été rendu à l'unanimité des membres présents.

A l'unanimité des membres présents, il est fait confiance à la présidente et au rapporteur pour l'élaboration de l'avis.

Le Rapporteur,

P. WACQUIER

La Présidente,

I. EMMERY